

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **25 (1933)**

Heft 6

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

25^{me} année

Juin 1933

N° 6

Avant la XVII^e session de la Conférence internationale du Travail.

La dix-septième session de la Conférence internationale du Travail s'ouvrira à Genève le 8 juin prochain.

Son ordre du jour comporte les cinq questions suivantes:

- 1^o Suppression des bureaux de placement payants. (Deuxième discussion.)
- 2^o Assurance-invalidité-vieillesse-décès. (Deuxième discussion.)
- 3^o Assurance-chômage et diverses formes d'assistance aux chômeurs. (Première discussion.)
- 4^o Modes de repos et d'alternance des équipes dans les verreries à vitres automatiques. (Première discussion.)
- 5^o Réduction de la durée du travail. Rapport de la Conférence préparatoire tripartite.

La question de la *suppression des bureaux de placement payants* a fait l'objet d'une première discussion à la conférence de l'an dernier, à la suite de laquelle les gouvernements ont été consultés. Trente-trois d'entre eux ont répondu avant l'achèvement du rapport du B. I. T. et la grande majorité ont approuvé le principe d'une convention internationale, de sorte que l'adoption d'un projet de convention paraît assuré. Dans sa réponse, le gouvernement suisse doute qu'il soit opportun de prévoir la suppression des bureaux de placement payants. Il estime qu'il serait préférable de ne pas envisager une mesure aussi radicale. Il se rallierait cependant à une forme de convention ne stipulant pas la suppression des bureaux de placement payants, mais qui se bornerait à en réglementer le contrôle. La législation fédérale ne peut actuellement réglementer les bureaux de placement. Cette réglementation est actuellement du domaine cantonal.

La question des *assurances sociales* a fait également l'objet d'une première discussion à la conférence de l'an dernier. Les rapports et les études du Bureau international permettent de mesurer combien la Suisse est en retard sur presque tous les pays d'Europe. Le Bureau propose d'adopter trois projets de convention